

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 28 JUIN 2023

N° de délibération : 16/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Nevers, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 25 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2023
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Adrien AUFEVRE, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Pierre BILLARD, Hicham BOUJLILAT, Sylvain COINTAT, Françoise CROTTET-FIGEAT, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Julien JOUHANNEAU, Isabelle KOZMIN, Raymond LE VAN, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Yves RAVET, Christine VINGDIOLET et Anne WOZNIAK

**Étaient présents en tant que suppléants :**

Sylvie DUPART-MUZERELLE, Lucienne LAPERTOT, Patrick RAPEAU, Mahamadou SANGARE, Sophian SAOULI et Marie-Hélène TREFOUEL

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Sylvie CANTREL a donné pouvoir à Julien JOUHANNEAU  
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Fabrice BERGER  
Jean-Louis GUTIERREZ a donné pouvoir à Eric GUYOT  
Céline MORINI a donné pouvoir à Mahamadou SANGARE  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Sophian SAOULI

Madame Christine VINGDIOLET est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Modification du règlement budgétaire et financier**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5217-10-8 étendu à toutes les collectivités étant passées à la comptabilité M57,  
**VU** la délibération 43-2022 approuvant le passage du budget M14 du Pays Val de Loire Nivernais à la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
**VU** la délibération 02-2023 du Pays Val de Loire Nivernais d'approbation du règlement budgétaire et financier,


La loi prévoit que toute collectivité ou établissement public sous comptabilité M57 adopte un règlement budgétaire et financier. Il a notamment vocation à formaliser, rappeler et préciser les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du Pays Val de Loire Nivernais.

Le règlement budgétaire et financier adopté le 1<sup>er</sup> février 2023 comprend une coquille qu'il convient de corriger (*cf annexe*).

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- **approuve la modification du règlement budgétaire et financier applicable au Pays Val de Loire Nivernais.**

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 28 juin 2023**

